

# *Le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans le Nord-du-Québec :*

une avenue prometteuse pour l'avenir  
de la région



Présenté par :



*Conférence régionale  
des élus de la Baie-James*

Adopté le 27 avril 2007



La Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) couvre le territoire des municipalités de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et de la Municipalité de Baie-James dans la région Nord-du-Québec.

Organisme constitué en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (L.R.Q., chap. M-30.01), la CRÉBJ est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de **développement régional**. Elle a principalement comme mandat de favoriser la concertation des partenaires dans la région et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de la région.

En adoptant son Plan quinquennal de développement 2004-2009, la CRÉBJ vise l'amélioration de la **qualité de vie** des Jamésiennes et des Jamésiens (les non-Autochtones du territoire), notamment par le développement de l'**emploi** et dans une perspective de **développement durable**. Ainsi, l'ensemble des axes de développement, des priorités de développement et des actions qui seront réalisées au cours des prochaines années, devra converger vers ces trois finalités étroitement reliées les unes aux autres.

La région a déterminé trois axes de développement dans ce Plan. Un premier axe vise la maximisation des retombées de l'exploitation des ressources naturelles du territoire et la diversification des activités économiques. Le deuxième axe vise à accroître la capacité d'agir des Jamésiennes et des Jamésiens sur le développement de leur territoire et augmenter le sentiment d'appartenance des citoyens à la Baie-James. Enfin, le troisième axe réfère à l'amélioration du milieu de vie par le développement des services et des infrastructures.

Le **conseil d'administration** de la CRÉBJ se compose de treize personnes, dont huit élus municipaux et quatre représentants socioéconomiques. Un député provincial siège sans droit de vote.

## Table des matières

1. Présentation du territoire de la Baie-James et de la région Nord-du-Québec .....	4
1.1 Situation géographique de la Baie-James .....	4
1.2 Portrait socioéconomique des Jamésiennes et Jamésiens .....	5
2. Portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région Nord-du-Québec.....	6
2.1 Les secteurs géographiques agricoles de la région .....	6
2.2 Ce qui se fait actuellement .....	7
2.3 Les projets majeurs en cours de développement .....	7
2.3.1 Ferme Bionord de la Municipalité de Baie-James .....	7
2.3.2 Complexe porcin de Chapais.....	7
2.4 Les projets prometteurs d'avenir - À développer encore plus dans la région.....	8
2.4.1 Produits forestiers non ligneux (PFNL) .....	8
2.4.2 Aquaculture et pisciculture .....	8
2.4.3 Production de nucléus .....	8
2.4.4 Production d'énergie à partir de biomasse agricole ..	9
3. Les problématiques régionales .....	9
3.1 Coûts de production et d'opération plus élevés en région .....	9
3.2 Normes de certification biologiques non adaptées aux projets d'agriculture intensive .....	10
3.3 Absence de zonage agricole et conséquences de l'entente de la Paix des Braves .....	10
4. Les pistes de solutions .....	10
4.1 Programmes d'aide financière gouvernementale suffisants et adaptés.....	10
4.2 Adaptation des normes de certification biologique à la région Nord-du-Québec / Baie-James .....	11
4.3 Révision du zonage et arbitrage sur les revendications autochtones.....	11
Conclusion .....	12

# 1. Présentation du territoire de la Baie-James et de la région Nord-du-Québec

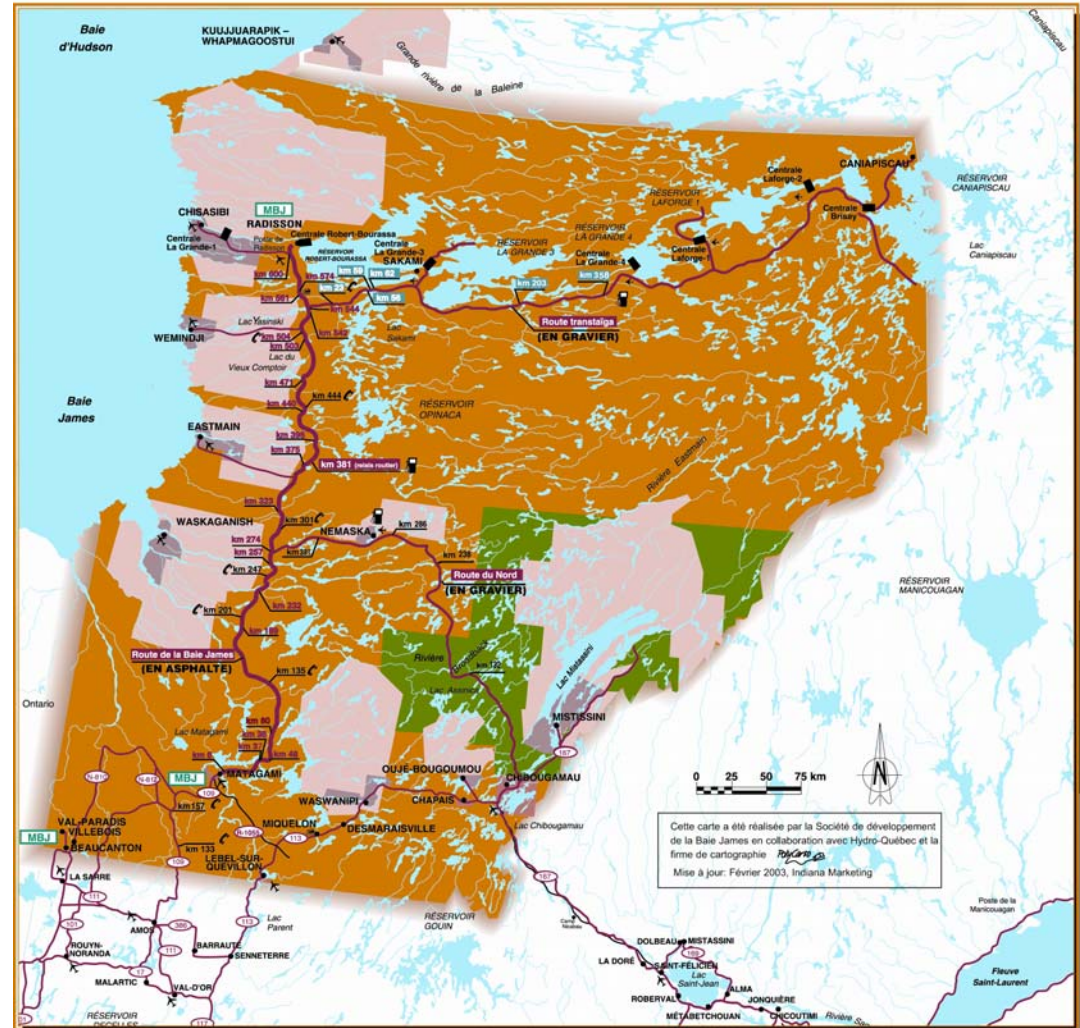
## 1.1 Situation géographique de la Baie-James

La région Nord-du-Québec se divise en deux territoires. Au nord du 55<sup>e</sup> parallèle, on retrouve le Nunavik, occupé essentiellement par les Inuits tandis que le territoire situé entre le 49<sup>e</sup> et le 55<sup>e</sup> parallèle se nomme la Baie-James. Ce territoire est partagé par les Jamésiens et les Cris (figure 1).

Créée en 1987, la région administrative Nord-du-Québec couvre plus de la moitié du Québec, soit près de 840 000 km<sup>2</sup>. La Baie-James totalise, quant à elle, une superficie de 350 000 km<sup>2</sup>, découpée en trois catégories de terres établies par la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* signée en 1975.

Figure 1

Localisation de la Baie-James dans la région administrative du Nord-du-Québec



## 1.2 Portrait socioéconomique des Jamésiennes et Jamésiens

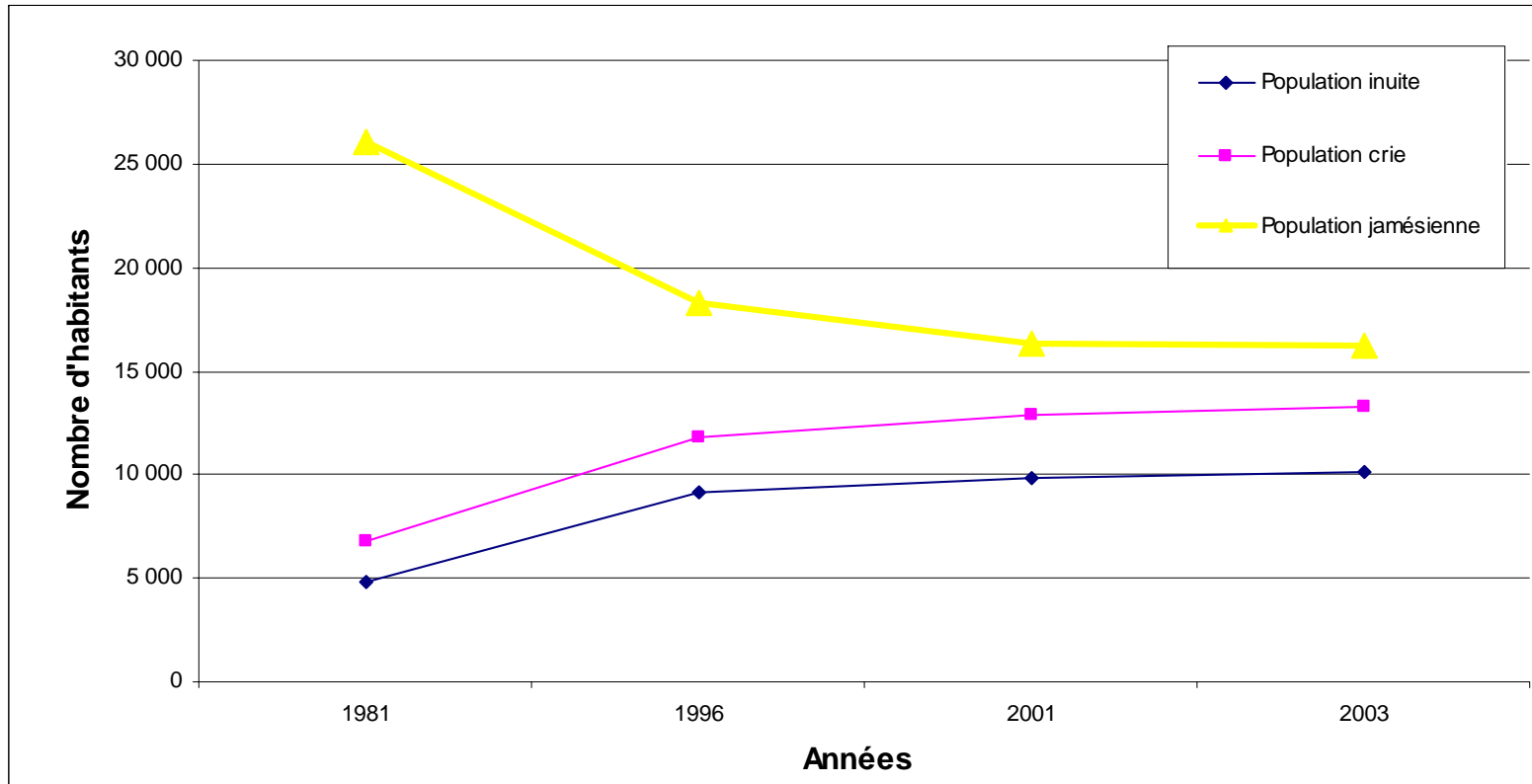
La population du Nord-du-Québec a connu une légère augmentation de 1981 à 2003 pour atteindre près de 40 000 habitants (figure 2). Par contre, la situation diffère beaucoup selon les communautés. En effet, bien que les populations inuites et criées ont plus que doublé, celle des Jamésiens a subi un déclin de près de 37 % durant cette période.

L'économie de la région repose largement sur l'exploitation des ressources naturelles. L'exploitation des ressources ligneuses, hydriques et minérales se trouve à la base même de l'occupation jamésienne du territoire.

Bien d'autres particularités peuvent expliquer le besoin de développer, de soutenir et de diversifier l'économie de la population jamésienne. Quelques-unes de ces caractéristiques sont présentées dans le schéma suivant (figure 3).

Figure 2

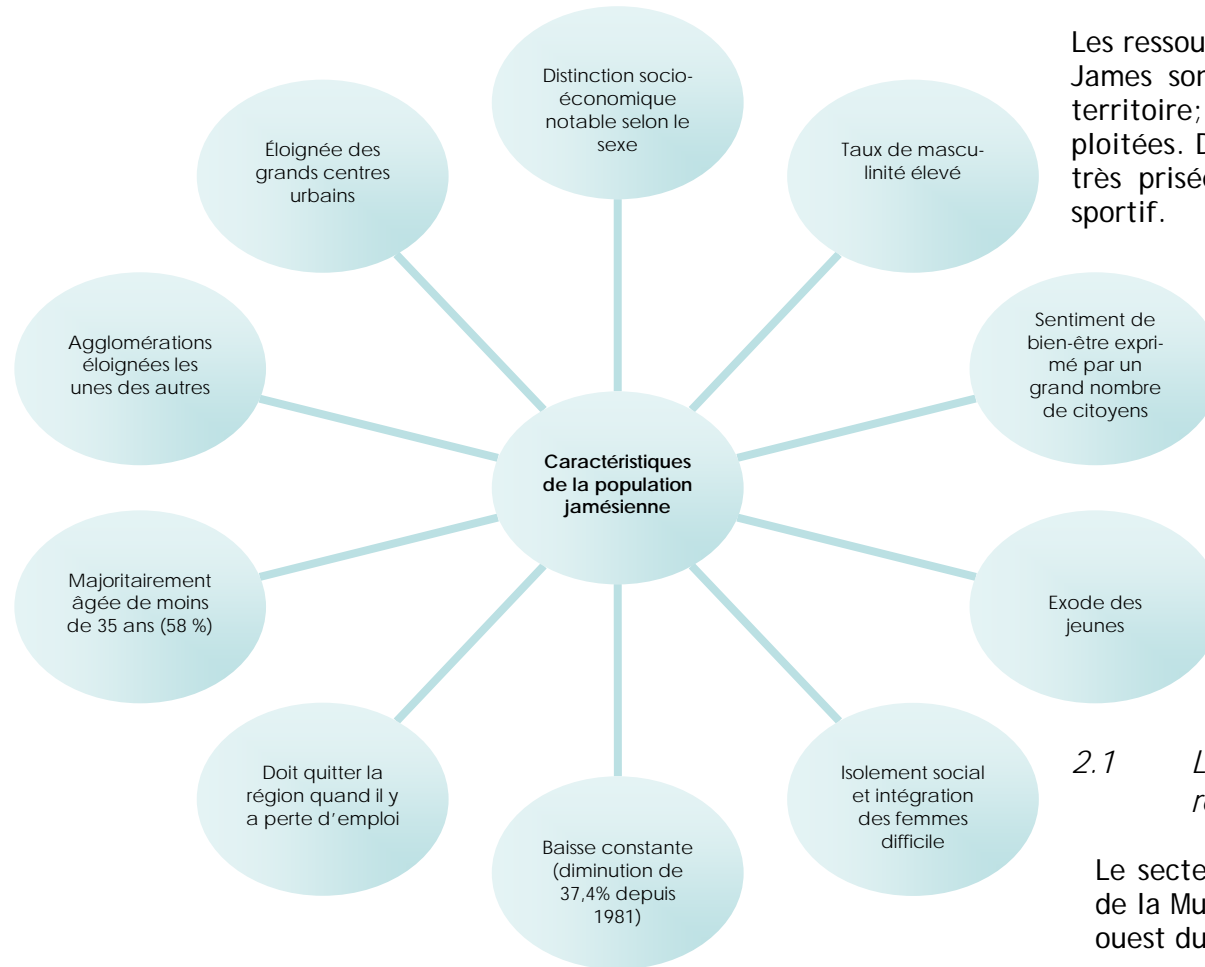
Évolution des populations du Nord-du-Québec de 1981 à 2003



Source : Statistique Canada, Recensement de 1981, 1996 et 2001

Figure 3

Caractérisation de la population jamésienne



## 2. Portrait de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la région Nord-du-Québec

Les ressources naturelles de la région Nord-du-Québec / Baie-James sont tout aussi importantes que l'immensité de son territoire; mais c'est surtout la forêt et les mines qui sont exploitées. De leur côté, la pêche et la chasse sont des activités très prisées, mais qui demeurent au domaine du tourisme sportif.

Quant à l'agriculture, elle est peu développée en région. Historiquement, c'est surtout l'agriculture extensive qui a été privilégiée. Par le fait même, on peut qualifier cette agriculture de non commerciale, peu rentable et plus ou moins organisée mis à part la production de pommes de terre et l'élevage de bœufs de boucherie.

On pratique encore trop peu l'agriculture à la Baie-James. Toutefois, deux secteurs géographiques font un peu exception.

### 2.1 Les secteurs géographiques agricoles de la région

Le secteur des localités de Valcanton et de Villebois (VVB) de la Municipalité de Baie-James, situé aux extrêmes sud et ouest du territoire, est riche en terres agricoles.

Le développement de l'agriculture dans la partie orientale du territoire est plus récent. Les terres agricoles s'y concentrent principalement sur le territoire de la ville de Chapais.

## 2.2 *Ce qui se fait actuellement*

Les céréales, les fourrages, les bleuets et les pommes de terre comptent parmi les productions végétales de la région. Selon le ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation (MAPAQ), la superficie cultivée s'élève à 850 hectares<sup>1</sup>. Toutefois, en additionnant l'ensemble des superficies non exploitées mais disponibles, on obtient un chiffre quelque peu supérieur, soit 1 000 hectares.

Les Produits Maraîchers Nord-du-Québec (Chapais) produisent annuellement environ 150 tonnes de pommes de terre. C'est la seule production d'origine végétale de type réellement commercial de la région.

La région recèle de bleuets sauvages. On évalue à environ près de 150 000 kilogrammes la collecte annuelle de ces petits fruits. Certains les cueillent pour leur propre consommation tandis que d'autres les vendent à un acheteur organisé.

Trois bleuetières sont recensées sur le territoire. Deux sont situées sur le dans le secteur de VVB. La première, en terres privées, est cultivée sur 40 hectares alors que la deuxième, sous bail avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, est d'une superficie de 38 hectares. Finalement, à Chapais se trouve une bleuetière sous bail couvrant une superficie de 200 hectares, ce qui en fait la plus grande de la région.

Quant à la production animale, on y fait l'élevage de bœufs de boucherie (cheptel de 260 têtes) et de cerfs rouges (une vingtaine de têtes). On retrouve également un élevage de chevaux qui compte un peu moins d'une dizaine de bêtes.

## 2.3 *Les projets majeurs en cours de développement*

Quoique l'agriculture soit très peu pratiquée sur ce territoire nordique, le vent pourrait changer. Des projets novateurs sont dans l'air, et ce, dans l'ensemble des secteurs de la région Nord-du-Québec / Baie-James. Parmi les plus prometteurs en termes de création d'emplois et de retour sur l'investissement, citons la ferme porcine biologique Bio-nord de la Municipalité de Baie-James ainsi que le Complexe porcin de Chapais.

### 2.3.1 *Ferme Bionord de la Municipalité de Baie-James*

La Municipalité de Baie-James travaille depuis quelques années à un projet de ferme porcine biologique. Il s'agit d'un projet d'agriculture dans lequel s'implique toute une communauté. Afin de développer ce nouvel axe économique, la Municipalité a beaucoup investi depuis l'an 2000. Pour l'instant, le promoteur produit uniquement des céréales, car le marché du porc biologique ne présente pas de prix intéressants; d'autant plus que les coûts de production sont très élevés. De plus, selon le promoteur, les normes de certification biologique pour la production animale sont mal adaptées à la production industrielle prévue au projet.

### 2.3.2 *Complexe porcin de Chapais*

La Ville de Chapais caresse un énorme projet de ferme porcine. Le projet comporte toutes les étapes de production; de la pouponnière à la transformation, ce qui en fait un projet complètement intégré.

---

<sup>1</sup> MAPAQ (2007) *Région 10 Nord-du-Québec – Profil de la région*. Site Internet : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/nordduquebec/profil/profil.htm>

Présentement à l'étude pour l'obtention de la certification environnementale par le Comité d'évaluation environnementale (COMÉV) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), on prévoit que le projet sera évalué en audiences publiques à l'automne 2007.

## 2.4 *Les projets prometteurs d'avenir – À développer encore plus dans la région*

La région Nord-du-Québec / Baie-James présente de bons potentiels de développement dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Trop souvent chancelantes à cause d'une économie basée sur l'exploitation des ressources forestières et minières, la diversification économique et la stabilité de la population pourraient se stabiliser en partie grâce à l'agriculture.

Mis à part les avantages reconnus de la région pour le développement de projets d'agriculture biologique, d'autres créneaux restent à développer.

### 2.4.1 *Produits forestiers non ligneux (PFNL)*

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) sont reconnus comme étant des outils pour l'établissement des communautés forestières durables. Les PFNL sont des végétaux provenant de la forêt que l'on peut consommer, utiliser en médecine ou à des fins ornementales ou industrielles (Desmeules et al, 2005)<sup>2</sup>. Les champignons et les petits fruits sauvages sont des PFNL qui sont souvent cités en exemple.

Une entreprise de Chibougamau exploite déjà certains PFNL, mais à très petite échelle. L'Ungava gourmande produit des gelées et des confitures à partir de baies sauvages, cèdre, thé du Labrador, etc. Ce type d'entreprise pourrait facilement être reproduit dans les autres villes de la région.

Concernant les champignons forestiers, des études très intéressantes ont été réalisées récemment. Les travaux ont permis de constater que le Nord-du-Québec présente un excellent potentiel de développement. Toutefois, aucune entreprise régionale n'est reconnue pour les exploiter.

### 2.4.2 *Aquaculture et pisciculture*

Un projet de pisciculture a presque vu le jour à Radisson ces dernières années. Le projet consistait en la production d'ombles de fontaine - souche Rupert par le traitement du potentiel de récupération de rejets thermiques des centrales (existantes et nouvelles) hydroélectriques. La méthodologie proposée était présentée comme un avantage concurrentiel à la production agroalimentaire (serres, pisciculture) dans le Nord.

### 2.4.3 *Production de nucléus*

On appelle « nucléus » les races pures. Un centre de production de ces bêtes sous-entend la mise en place d'un très haut contrôle et statut sanitaire. Utilisés pour les essais biomédicaux et la reproduction de purs-sangs, les nucléus sont à ce jour importés des États-Unis. En raison de son éloignement des autres unités de production qui limite les contaminations, la région Nord-du-Québec présente un potentiel de développement de ce créneau tout à fait prometteur.

---

<sup>2</sup> Desmeules, J., Dumouchel, R., D'Anjou, G. et Laliberté, F. *Rapport de l'inventaire de champignons forestiers comestibles, phase I*. Chibougamau, novembre 2005. 16 pages.

#### 2.4.4 *Production d'énergie à partir de biomasse agricole*

La production d'énergie à partir de biomasses agricoles et forestières est un sujet très actuel qui suscite beaucoup d'intérêts ces derniers temps. La conscience environnementale qui se concrétise de plus en plus dans les collectivités québécoises et planétaires force la production et l'utilisation d'énergie renouvelable. Cadrant dans le concept de développement durable, l'utilisation de la biomasse à des fins énergétiques est en fort développement. La production d'éthanol fait à partir de céréales est un exemple de produits que la région a intérêt à développer dans un court laps de temps.

### 3. Les problématiques régionales

Concernant l'agriculture, la problématique la plus flagrante que rencontre la région Nord-du-Québec / Baie-James est toute simple : elle n'obtient pas la reconnaissance d'une région agricole. Une fois de plus, la région est desservie par les bureaux régionaux des régions limitrophes. Même la Commission sur l'Avenir de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Québécoise (CAAAQ) n'a pas cru bon se déplacer dans la région pour consulter les Jamésiennes et Jamésiens.

Défrichées dans les années 1930 à 1950 par des colons soutenus financièrement, les terres du secteur de VVB sont aujourd'hui en partie laissées à l'abandon. Les investissements majeurs faits par le gouvernement au cours de ces années ne doivent pas être ignorés. Le gouvernement actuel a donc des responsabilités sociales envers ce qui s'est fait dans le passé.

Il est maintenant temps d'agir, car d'ici 10 à 15 ans, la remise en culture de ces terres sera plus dispendieuse due au fait que la forêt reprend lentement mais sûrement sa place. Le secteur de Chapais est quant à lui très jeune au point de vue agriculture.

Les promoteurs qui tentent de développer le territoire grâce à cet axe économique se butent à certaines problématiques qui se doivent d'être soulevées dans ce mémoire.

#### 3.1 *Coûts de production et d'opération plus élevés en région*

Les prix des matériaux nécessaires à la construction des bâtiments et les prix du transport pour atteindre le marché font en sorte que les coûts de production sont de l'ordre de 15 % plus élevés en région.

De plus, les terres du secteur de VVB, tout comme celles du nord-ouest de l'Abitibi-Témiscamingue sont plutôt argileuses. Le procédé de drainage de ce type de terre est très coûteux. Cette caractéristique oblige les producteurs à investir beaucoup d'argent pour drainer leurs terres afin d'améliorer leur productivité.

#### 3.2 *Normes de certification biologique non adaptées aux projets d'agriculture intensive*

La région Nord-du-Québec présente un bel avantage pour la production de produits biologiques, car ses terres n'ont pas été contaminées par les pesticides dans le passé. Toutefois, si l'on veut privilégier l'agriculture plus commerciale, industrielle, il est difficile de se lancer dans le créneau de l'agriculture biologique.

Par exemple, dans le cahier des *Normes biologiques de référence du Québec, version 3.01* (Québec vrai, 5 mars 2007), le point 6.1 traite des Conditions d'élevage. Au point 6.1.7, il est dit que la densité d'élevage au pâturage doit être assez faible pour prévenir la dégradation du sol<sup>3</sup>. Cette façon de faire encourage donc l'agriculture à plus petite échelle, avec moins d'animaux pour une grande superficie puisque à grande échelle, il est difficile de respecter les normes environnementales.

La Municipalité de Baie-James avec son projet Bionord a besoin d'être autonome, d'être rentable, malgré les coûts de production plus élevés. C'est pourquoi elle vise, entre autres, le créneau de l'agriculture biologique à grande échelle.

À ce jour, trois fermes sont certifiées biologiques dans la région, mais ces dernières ont beaucoup de difficulté à obtenir de bons prix du marché.

### 3.3 Absence de zonage agricole

Mis à part le secteur de VVB, on ne retrouve pas de zonage agricole dans les secteurs des autres villes de la région. Par exemple, à Chapais, l'agriculture se fait en pleine zone forestière sur des terres publiques sous contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers (CAAF).

Le développement du territoire, par un nouvel axe économique qu'est l'agriculture, n'obtient pas toujours oreille attentive au sein du MAPAQ. L'absence d'un bureau régional de ce ministère en région n'aide en rien la cause.

## 4. Les pistes de solutions

La production agricole davantage extensive instaurée par les façons de faire du passé doit être modifiée si l'on veut que l'agriculture soit perçue comme un réel axe économique régional. Il faut donc changer certaines façons de faire et modifier certains comportements afin de se mettre à l'ère plus industrielle et surtout afin de devenir concurrentiel sur le marché déjà très compétitif. Pour les secteurs autres que VVB, les projets d'agriculture seront de plus en plus nombreux dans un proche avenir. Il faut donc que le gouvernement se prépare à cette imminente éventualité.

Quand vient le temps de démarrer ou consolider une entreprise en agriculture dans la région Nord-du-Québec / Baie-James, les pistes de solutions peuvent être multiples. En voici certains où le gouvernement pourrait donner un sérieux coup de pouce.

### 4.1 Programmes d'aide financière gouvernementale suffisants et adaptés

Afin de faciliter la remise en culture des terres du secteur de VVB et de permettre la réduction des coûts de production (ajustement avec ceux du reste de la province), les agriculteurs de la région ont besoin d'aide financière du gouvernement. La CRÉ de la Baie-James a identifié, suite à une concertation du milieu régional, deux types de programmes qui seront nécessaires à court terme.

<sup>3</sup> Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) (2007) *Normes biologiques de référence du Québec, version 3.01*. Site internet : <http://www.caaq.org/appellation-biologique/normes-biologiques.asp>

Programmes suggérés par la CRÉ de la Baie-James :

- 1- Programme d'aide financière pour la remise en culture des terres en friche.
- 2- Programme d'aide financière pour le drainage des terres argileuses.

Ces programmes d'aide financière devront être suffisants et adaptés afin d'apporter une aide tangible aux agriculteurs jamésiens.

#### *4.2 Adaptation des normes de certification biologique à la région Nord-du-Québec / Baie-James*

La région a de bonnes raisons de vouloir développer le créneau de l'agriculture biologique. Plusieurs caractéristiques avantagent la région : des terres riches, non surexploitées et non chargées en pesticides. Toutefois, il est très difficile d'obtenir une certification biologique pour un agriculteur qui souhaite développer un projet plus industriel, plus commercial.

Bien que les normes de certification biologique soient dictées par un organisme indépendant (Conseil des Appellations agroalimentaires du Québec), la CRÉ de la Baie-James considère que le gouvernement devrait influencer cet organisme afin que les normes soient ajustées à la réalité actuelle des régions dites éloignées.

De plus, la CRÉ de la Baie-James considère que le gouvernement doit d'abord récompenser les entreprises qui ont de bonnes pratiques environnementales et les encourager par des programmes. D'autant plus que dans le cas de la Municipalité de Baie-James, le promoteur est une communauté.

#### *4.3 Révision du zonage*

Les Produits Maraîchers Nord-du-Québec ont fait leurs preuves; il est possible de concilier foresterie et agriculture sur un même territoire. S'il est non souhaitable de modifier le zonage, la CRÉ de la Baie-James considère toutefois que le gouvernement devrait faciliter le développement de l'agriculture dans la région Nord-du-Québec / Baie-James. Pour se faire, il pourrait permettre plus aisément l'utilisation des terres publiques à d'autres activités que la foresterie lorsque le milieu en démontre la volonté.



## CONCLUSION

Les Jamésiennes et Jamésienais aiment leur région et souhaitent y passer leur vie. Toutefois, certains sont contraints de migrer plus au sud où se trouve la majorité des emplois. Le déclin démographique qu'a connu la population jamésienne ces dernières années est un signe que des efforts doivent être mis sur le développement d'un axe économique moins cyclique que celui de la foresterie et des mines, axes déjà bien développés dans notre région. L'agriculture se présente comme une partie de la solution au développement régional; le sentiment d'appartenance se développe grandement grâce à l'appropriation du développement local par la population et la possession de terres contribue grandement à développer le sentiment d'appartenance donc par le fait même, à l'occupation du territoire.

Le potentiel agricole de la région Nord-du-Québec / Baie-James est très important. Les changements climatiques à venir vont rendre encore plus prometteur ce potentiel dans un avenir rapproché. De plus, la région peut compter sur les résultats de recherches qui feront en sorte d'améliorer les semences. On peut s'attendre à ce que les zones de rusticité de plusieurs espèces végétales intéressantes soient modifiées en notre faveur.

La CRÉ de la Baie-James résume ses recommandations comme suit :

- 1- Reconnaître la région Nord-du-Québec / Baie-James comme étant une région agricole à part entière.
- 2- Mise en place d'un programme d'aide financière pour le drainage et la préparation de terrain en terres argileuses.
- 3- Mise en place d'un programme d'aide financière pour la remise en culture.
- 4- Modulation des normes de certification biologique.
- 5- Révision du zonage.

Enfin, le potentiel agricole est désormais démontré et reconnu. En outre, les projets de développement présentement aux études dans le domaine de l'agriculture dans la région sont nombreux. La CRÉ de la Baie-James souhaite donc que par la présentation de ce mémoire, la région Nord-du-Québec / Baie-James soit désormais reconnue comme une région agricole. Pour ce faire, les institutions gouvernementales et autres impliquées dans le développement de l'agriculture doivent d'abord comprendre et admettre qu'il est possible et même souhaitable de développer à court terme cet axe économique dans la région Nord-du-Québec / Baie-James.

